

### Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière

### Permis de conduire et Sécurité Routière

46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

# MODALITES SANITAIRES DE LA REPRISE REVENDICATIONS DU SNICA-FO

Mises à jour du 30 avril 2020

- I- POUR TOUS LES AGENTS DES BER: IPCSR, DPCSR, ADJOINTS, PERSONNELS DE REPARTITION...
- 1. Accompagnement psychologique proposé à chaque agent en amont de la reprise II est proposé pour les agents du ministère de l'intérieur. Il s'agit d'un dispositif d'aide à distance par des psychologues.
- 2. Réunion de service le 1<sup>er</sup> jour de la reprise
  - En présentiel si accord des IPCSR ou par visio-conférence
  - Présentation du bilan sanitaire de l'épisode, échanges IPCSR, DPCSR et chef de service
  - Consignes sanitaires pour préparer la reprise des examens
  - 1<sup>ère</sup> remise du matériel de protection

La DSR a pris l'engagement de diffuser un mail aux BER afin de les inviter à organiser cette réunion sous le format « réunion technique ».

3. <u>Le télétravail doit rester le mode de fonctionnement à privilégier pour les DPCSR, adjoints et agents administratifs des BER</u>

La DSR doit donner des consignes claires en ce sens : le télétravail reste la règle générale et le présentiel l'exception.

4. Tous les agents des BER doivent être testés avant la reprise de l'activité



## 5. <u>Les agents à risque ou les agents ayant des conjoints ou enfants à risque ou des parents</u> vulnérables à domicile

Les agents ou conjoints atteints d'une des pathologies listées ci-dessous doivent bénéficier de dispositions particulières leur permettant de rester chez eux pour ne pas être confrontés au virus. Ils doivent néanmoins être placés en position d'activité : leur rémunération doit être maintenue en intégralité ainsi que l'ensemble de leurs droits (notamment congés, RTT etc.)

- La liste des critères pathologiques a été définie par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 14 mars 2020, et rappelée par la fiche DGAFP du 30 mars 2020 :
  - « les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV;
  - o les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
  - les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale;
  - o les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
  - o les malades atteints de cancer sous traitement ;
  - les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mm³, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques, liée à une hémopathie maligne en cours de traitement);
  - o les malades de cirrhose au stade B au moins ;
  - les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m²);
  - o les femmes enceintes à partir du 3eme trimestre de grossesse.

#### Pour information, à l'heure actuelle :

« A l'exception des personnels soignants, les agents présentant une ou plusieurs pathologies précitées se rendent sur le portail de la CNAMTS (declare.ameli.fr) afin de déposer une déclaration, et enclencher ainsi la procédure dédiée aux plus vulnérables face au Covid-19. S'agissant des femmes enceintes, un travail à distance est systématiquement proposé par l'employeur. A défaut, en cas d'impossibilité de télétravailler, une autorisation spéciale d'absence est délivrée par le chef de service. »

#### 6. <u>Désinfection et nettoyage des locaux</u>

Intensification des opérations de ménage et de désinfection qui doivent devenir journalières :

- Dans les bureaux
- Dans les lieux communs (salle de convivialité, sanitaires...)
- Réapprovisionnement régulier en lingettes, savon etc. afin d'éviter toute rupture
- Laisser les portes calées ouvertes (autant que possible) pour aération et éviter les manipulations de poignées.

Prévoir une liste détaillée et exhaustive des tâches de ménage et désinfection à effectuer tous les jours.



#### 7. Prévoir un dispositif particulier pour les centres non-équipés

Il est important de maintenir un maillage territorial, tant pour la proximité du service public que pour éviter des déplacements trop importants de candidats et accompagnateurs. Sur le plan sanitaire, le déplacement d'un IPCSR sur un centre d'examen est largement préférable au déplacement de nombreux candidats entassés dans des véhicules école et donc qui peuvent se contaminer entre-eux et contaminer l'habitacle. Bien-sûr, le maintien d'un centre d'examen est conditionné à la possibilité pour les IPCSR de se rendre aux toilettes et d'accéder à un point d'eau à proximité (garder en tête que les bars et restaurants seront fermés au moins dans les premières semaines après la reprise)

Par ailleurs, l'option inverse qui viserait à fermer temporairement les centres secondaires entrainerait chaque jour un afflux très important de personnes sur les centres équipés (beaucoup plus d'IPCSR, de candidats et d'accompagnateurs). Cette situation poserait des soucis en matière de capacité d'accueil mais surtout favoriserait la promiscuité de cette population, augmentant ainsi les risques de contamination.

Dans la même logique, s'il convient de maintenir les centres de proximité, il convient toutefois de privilégier la venue des candidats sur les centres d'examen par leur propre moyen (accompagné par exemple par un proche qui reste dans son véhicule) plutôt que des candidats transportés à plusieurs dans le véhicule école.

Pas plus de 2 candidats présents sur le centre d'examen en même temps.

#### 8. <u>Diffusion de consignes générales</u>

- Tant pour les examens (pratiques et théoriques) que pour les agents et usagers dans les locaux administratifs
- Consignes de distanciation, utilisation gels, masques, etc.
- Affichage de ces consignes dans les locaux (personnels et usagers) et dans les EECSR

#### 9. <u>Dotation de dispositifs de protection en quantité suffisante</u>

- Gel hydroalcoolique (dotation individuelle -petit flacon- et collective : gros flacons pour les bureaux et salles d'attente);
- Masques FFP2 : le masque FFP2 est parfois difficile à porter sur toute une journée (en fonction des personnes : gêne, difficultés pour respirer, maux de tête...).
  - Il convient donc de ménager des pauses supplémentaires et de laisser son usage au libre arbitre des agents (rappel : agents, candidats et accompagnateurs auront au préalable été testés négatif. Le masque n'est là que pour apporter une protection supplémentaire. La programmation des examens doit se faire en conséquence, dans le respect du temps de travail.
- Lingettes désinfectantes...
- Etudier l'utilité d'une dotation en lunettes de protection
- Installation de vitre en plexiglass qui séparent l'IPCSR du candidat exclus: manque de visibilité et surtout danger en cas d'accident: détérioration de la sécurité passive du véhicule. Pour le plexiglass fixe, les caractéristiques d'homologation du véhicule se trouveraient de fait changées.



- Des visières de sécurité peuvent toutefois être mises à disposition des IPCSR volontaires en complément du port du masque. En circulation, elles nécessitent la désactivation de l'airbag passager.
- La dotation en matériel doit intervenir au moment de la première réunion technique. Puis la DSR doit réfléchir aux modalités et à la cadence des approvisionnements suivants.

### II- SPECIFIQUEMENT POUR LES IPCSR

#### 10. Convocations des candidats

Consigne doit être donnée de privilégier la venue des candidats sur les centres d'examen par leur propre moyen (accompagné par exemple par un proche qui reste dans son véhicule) plutôt que des candidats transportés à plusieurs dans le véhicule école.

Le candidat doit rester dans son véhicule jusqu'à ce qu'il soit appelé par le formateur, sur son téléphone portable par exemple, pour éviter une perte de temps. Le représentant de l'AE devant mettre à profit le temps entre chaque examen pour désinfecter le véhicule.

Afin d'éviter tout attroupement, pas plus de 2 candidats en même temps sur le centre d'examen. Les horaires de convocation doivent tenir compte du temps de nettoyage, désinfection, et aération du véhicule.

#### 11. Tous les candidats et accompagnateurs doivent

- Etre testés « négatifs » en amont de l'examen (Au Canada le service des examens -La SAAQa commencé à travailler sur un processus de dépistage. Ce processus devrait probablement être utilisé lors de la reprise des services.)
- Porter un masque chirurgical ou masque grands publics s'ils couvrent bien la bouche et le nez : ces masques sont légers et ne gêneront donc pas les candidats. (comme en Allemagne)
- Demander aux AE d'avoir les coordonnées téléphoniques et mails des candidats et pouvoir les conserver un mois en cas de contamination.

En cas de manquement, l'examen ne peut avoir lieu.

Il est impératif qu'en cas de déclaration de symptômes (ou détection de la maladie) chez un candidat dans les jours suivants l'épreuve, le BER soit informé sans délai. Le protocole de mise en quarantaine/testing de l'agent sera déclenché et ses contacts récents seront identifiés.

#### 12. Véhicules d'examen

Véhicule école parfaitement nettoyé, désinfecté et aéré avant d'arriver sur le centre d'examen. Mise en place de housses jetables pour tous les fauteuils et banquette des véhicules. La housse « conducteur » doit être changée après chaque candidat.

La housse IPCSR doit être mise en place juste avant l'examen (l'IPCSR doit pouvoir le vérifier). Nettoyage des commandes par l'accompagnateur entre chaque candidat (volant, levier de vitesse, frein à main, commodos, interrupteur des vitres électriques, poignées de portières...).



Véhicule aéré entre 2 candidats (portières ouvertes de préférence) et pendant les vérifications extérieures.

Une analyse doit être conduite sur les effets de la climatisation dans la propagation du virus dans l'habitacle. Si la climatisation était considérée comme un facteur aggravant, des dispositions spécifiques devraient être prises dans l'organisation de la journée de travail.

#### 13. <u>Le matériel, les documents</u>

Procédure pour contrôle d'identité sans toucher les documents (y compris ETG Etat)

Les matériels communs doivent être désinfectés tous les jours après (et/ou avant chaque utilisation par un IPCSR)

En PL, par exemple, les candidats doivent amener leurs propres stylos : une procédure doit permettre à l'IPCSR de ne pas toucher les feuilles (correction et feuilles jetées à la poubelle par le candidat lui-même par exemple).

#### 14. Présentation de l'épreuve en B à l'extérieur du véhicule

Une présentation <u>individuelle</u>, mais à l'extérieur du véhicule avec 2 mètres d'écart entre les 3 acteurs (IPCSR, candidat et accompagnateur).

Rappel: pas plus de 2 candidats en même temps sur le centre d'examen.

#### 15. <u>Instructions pour les bordereaux</u>

Prévoir une procédure qui permette de s'en passer.

#### 16. Nombre de candidats maximum en circulation Moto et PL

Passage des circulations avec un seul candidat.

#### 17. Position de l'IPCSR à l'arrière droit du véhicule école en examen moto

Comme en Allemagne.

L'appui-tête du siège passager avant doit être retiré pour maintenir la visibilité de l'IPCSR.

## 18. <u>Conduite à tenir en présence d'une personne présentant des symptômes apparents (y compris</u> ETG Etat)

- Ne pas rester dans l'habitacle, s'éloigner de la personne et annuler l'examen.
- Le véhicule doit alors être désinfecté via un modus operandi à définir : les examens ne peuvent pas se poursuivre dans ce même véhicule tant que cette opération n'a pas été effectuée.
- Demander en amont aux AE et accompagnateurs de ne pas présenter de candidats présentant un des symptômes



#### 19. ETG Etat (y compris titres-pro)

- Nettoyage et désinfection des locaux avant chaque journée d'examen
- Mise à disposition de masques FFP2 pour l'IPCSR (+ gel hydroalcoolique) et port obligatoire de masques chirurgicaux pour candidats et accompagnateurs.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans la zone d'accueil : désinfection des mains obligatoires avant de rentrer dans la salle.
- Procédure spécifique de contrôle « sans contact » des documents obligatoires pour l'examen.
- Réduire le nombre de candidats par séance et maintenir une distance <u>minimale</u> de 2m entre-eux et avec l'IPCSR : le nombre de candidats convoqués doit intégrer ces consignes et variera nécessairement en fonction de la configuration de la salle.
- Conduite à tenir en présence d'une personne présentant des symptômes : arrêt des examens jusqu'à ce que la personne ait quitté les lieux et que les locaux aient été désinfectés
- Demander en amont aux établissements et accompagnateurs de ne pas présenter de candidats présentant un des symptômes.
- Personne ne doit attendre dans la salle d'accueil : les candidats entrent un par un dans le bâtiment et la salle d'examen à l'appel de leur formateur. A l'issue de l'examen, ils sortent immédiatement en préservant un espace de 2m au minimum entre eux à chaque instant. Un marquage spécifique au sol matérialisera ces distances.
- Les portes du bâtiment et de la salle d'examen doivent rester ouvertes (autant que possible) pour ne pas toucher inutilement les poignées.
- Désinfection des appareils ou surfaces de commande (clavier, souris, boitiers, affichage...etc.) après chaque séance d'examens.
- Nettoyage et désinfection de la salle et du matériel et aération de la salle après chaque séance d'examens.
- Les horaires de convocations doivent tenir compte du temps nécessaire pour que ces tâches soient effectuées dans le respect du temps de travail.
- Communication par affichage devant les salles d'examens et rappel effectué par l'IPCSR

#### 20. Audit annuels et quinquennaux reportés sine die

Admettre un DPCSR comme 4<sup>ème</sup> passager d'un véhicule école entraine de facto une prise de risque supplémentaire pour l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, les précautions sanitaires de tous ordres vont alourdir la tâche de l'IPCSR et entrainer une organisation différente de la journée de travail. Ces conditions ne sont pas les plus propices à l'organisation de contrôles hiérarchiques ou quinquennaux

#### 21. Nouvelles tâches à inclure au temps de travail

Le temps dédié à la mise en œuvre des nouvelles modalités sanitaires (vérification des tests, à l'allongement des temps de pause en cas de port de masque FFP2 par l'IPCSR, au nettoyage et désinfection des commandes, aération de l'habitacle, changement des housses etc.) doit être inclus dans le temps de travail quotidien des IPCSR, ce qui implique une diminution du nombre d'unités convoquées.



Les horaires de convocations des candidats doivent donc être adaptés en fonction.

#### 22. Après la reprise d'activité

Création à la DSR d'une cellule « observatoire de la reprise ».

Cette cellule effectuera un suivi journalier des arrêts maladies des IPCSR (remontées des BER). Elle récoltera également toutes les informations importantes liées au contexte sanitaire dans les départements. Pour cela les IPCSR doivent pouvoir bénéficier de tests réguliers.

Une synthèse hebdomadaire sera diffusée aux OS.

En fonction des remontées de terrain, la DSR devra se préparer à décider d'un ajustement rapide des consignes nationales : le dispositif doit pouvoir être évalué et modifié si nécessaire dans les meilleurs délais.

De la même manière la DSR doit afficher clairement que si les conditions ne sont pas satisfaisantes, elle pourra de nouveau interrompre les examens jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée ou que les soucis aient disparu.

